

Entente Alps/Demande d'approbation d'honoraires additionnels

C A N A D A

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC**

No : 200-06-000144-124

**(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE**

GAËTAN ROY
Demandeur

c.

DENSO CORPORATION
et
DENSO INTERNATIONAL AMERICA, INC.
et
DENSO MANUFACTURING CANADA, INC.
et
DENSO SALES CANADA, INC.
et
TOKAI RIKA CO., LTD.
et
TRAM, INC.
et
TRMI, INC.
et
TRIN, INC.
et
MARELLI CORPORATION
(anciennement connue sous
CALSONIC KANSEI CORPORATION)
et
MARELLI NORTH AMERICA, INC.
(anciennement connue sous
CALSONIC KANSEI NORTH AMERICA,
INC.)
et
SUMITOMO ELECTRIC INDUSTRIES,
LTD.
et
SUMITOMO WIRING SYSTEMS, LTD.
et
SUMITOMO ELECTRIC WIRING
SYSTEMS, INC.
et
SUMITOMO WIRING SYSTEMS (U.S.A.),
INC.
et
ALPS ELECTRIC CO., LTD.
et

Entente Alps/Demande d'approbation d'honoraires additionnels

ALPS ELECTRIC (NORTH AMERICA),
INC.
et
ALPS AUTOMOTIVE INC.
Défenderesses

**DEMANDE POUR OBTENIR L'APPROBATION D'HONORAIRES ADDITIONNELS DES
AVOCATS DU DEMANDEUR SUIVANT L'ENTENTE ALPS**
(Action collective relative aux Tableaux de commande de chauffage)

(Suite de l'audience du 31 mai 2021)

**À L'HONORABLE JUGE CLÉMENT SAMSON, J.C.S., JUGE DÉSIGNÉ POUR
ENTENDRE TOUTES LES PROCÉDURES RELATIVES À CETTE AFFAIRE DANS LE
DISTRICT DE QUÉBEC, LE DEMANDEUR EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. Le 31 mai 2021, les avocats soussignés présentaient une demande d'approbation de leurs honoraires, datée du 25 mai 2021 (ci-après la « **Demande initiale** »), découlant des ententes de règlement intervenues avec les défenderesses Calsonic, Schaeffler, NSK, Alps, Showa et KYB (ci-après les « **Ententes de Règlement** »), lesquels étaient de l'ordre de 265 665,50 \$, excluant les taxes applicables;
2. Par jugements rendus le 31 mai 2021, le Tribunal approuvait les Ententes de Règlement et accordait comme étant justes et raisonnables les honoraires ainsi réclamés pour un montant total de 305 448,91 \$, incluant les taxes applicables;
3. Les avocats soussignés ont subséquemment constaté qu'une erreur de calcul s'était glissée dans la Demande initiale;
4. En effet, la pièce RH-2, produite au soutien de la Demande initiale, intitulée « Tableau de calcul des honoraires », mentionnait que le montant de l'entente de règlement intervenue avec les défenderesses Alps était de 50 000 \$ alors qu'il est plutôt de l'ordre de 425 000 \$, le tout tel qu'il appert de l'Entente Alps déjà produite au dossier de la Cour;
5. Conséquemment, une somme de 7 650 \$, excluant les taxes applicables, aurait dû être réclamée au chapitre des honoraires découlant de l'Entente Alps plutôt que la somme de 900 \$ apparaissant à la pièce RH-2 produite au soutien de la Demande initiale, laquelle correspond à 7,2% du montant de l'Entente Alps conformément à l'entente intervenue entre les avocats des groupes de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec, ce qui implique une différence de 6750 \$;
6. L'ajout de ce montant à la Demande initiale porte donc le montant total des honoraires qui aurait dû être réclamé par les avocats du Québec à 272 415,50 \$, excluant les taxes applicables;

Entente Alps/Demande d'approbation d'honoraires additionnels

7. Considérant ce qui précède, les avocats soussignés demandent à ce que le Tribunal leur accorde un montant de 7760,81 \$, incluant les taxes applicables, à titre d'honoraires additionnels;
8. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente demande;

APPROUVER le paiement aux avocats du groupe des honoraires additionnels qui suivent :

- Honoraires : 6750,00 \$
- TPS applicable sur les honoraires : 337,50 \$
- TVQ applicable sur les honoraires : 673,31 \$

TOTAL DES HONORAIRES : 7 760,81\$

AUTORISER le paiement des honoraires additionnels des avocats du groupe à même le montant de l'Entente Alps;

LE TOUT sans frais de justice.

Québec, le 4 juin 2021

Siskinds, Desmeules

SISKINDS DESMEULES AVOCATS

(Me Karim Diallo)

karim.diallo@siskinds.com

Avocats du demandeur

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Téléphone : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281

Notification : notification@siskinds.com

DÉCLARATION SOUS SERMENT

(Actions collectives relatives à la fixation des prix des pièces automobiles)

Je, soussigné, Karim Diallo, avocat, exerçant ma profession au 43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec), G1R 4A2, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats du demandeur dans ce dossier;
2. Tous les faits allégués à la présente demande sont vrais, au meilleur de ma connaissance personnelle.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ, à Québec, le 4 juin 2021

En considération des mesures d'urgence sanitaires actuelles, je signe la présente déclaration à distance et je demande qu'elle soit reconnue comme étant un original.

DocuSigned by:

Karim Diallo

471A0202F05C497...

KARIM DIALLO

Je, Christine Béland, employée de Siskinds, Desmeules, Avocats, s.e.n.c.r.l., ayant une place d'affaires au 43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec), G1R 4A2, affirme avoir vérifié l'identité de la personne déclarante avec son permis de conduire et l'avoir vue signer la présente déclaration sous serment par vidéoconférence le 4 juin 2021, à 10h45 heures.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MON TOUR, à Québec, le 4 juin 2021

DocuSigned by:

Christine Béland

422F4BA4793E496...

Christine Béland (#177805)

Commissaire à l'assermentation

pour tous les districts judiciaires du Québec

AVIS DE PRÉSENTATION

(Actions collectives relatives à la fixation des prix des pièces automobiles)

Me André Durocher
Fasken Martineau DuMoulin LLP
800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
Montréal (Québec) H4Z 1E9
adurocher@fasken.com
Téléphone : (514) 397-7400
Télécopieur : (514) 397-7600

Me Tania Da Silva
DLA Piper (Canada)
Tour McGill College
1501, avenue McGill College, suite 1400
Montréal (Québec) H3A 2M8
tania.dasilva@dlapiper.com
Téléphone : (514) 392-1991
Télécopieur : (514) 392-1999

Me Kristian Brabander
McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.
2500-1000, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 0A2
kbrabander@mccarthy.ca
notification@mccarthy.ca
Téléphone : (514) 397-4100
Télécopieur : (514) 875-6246

Me Jean-Michel Boudreau
IMK s.e.n.c.r.l.
1400-3500, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3Z 3C1
jmboudreau@imk.ca
Téléphone : (514) 935-4460
Télécopieur : (514) 935-2999

Me Robert J. Torralbo
Me Simon Seida
Blake, Cassels & Graydon, s.e.n.c.r.l./s.r.l.
1, Place Ville Marie, bureau 3000
Montréal (Québec) H3B 4N8
robert.torralbo@blakes.com
simon.seida@blakes.com
Téléphone : (514) 982-4000
Télécopieur : (514) 982-4099

Me Andrei Pascu
McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1000, rue Sherbrooke Est, Suite 2700
Montréal (Québec) H3A 3G4
andrei.pascu@mcmillan.ca
Téléphone : (514) 987-5000
Télécopieur : (514) 987-1213

Me Sylvie Rodrigue
Me Marie-Ève Gingras
Société d'avocats Torys, s.e.n.c.r.l.
1, Place Ville Marie, bureau 2880
Montréal (Québec) H3B 3Y1
srodrigue@torys.com
mgingras@torys.com
Téléphone : (514) 868-5600
Télécopieur : (514) 868-5700

Me Vincent de l'Étoile
Langlois Avocats, s.e.n.c.r.l.
1250, Rue Sherbrooke Ouest, 20^e étage
Montréal (Québec) H3B 4W5
notificationmtl@langlois.ca
Téléphone : (514) 842-9512
Télécopieur : (514) 845-6573

Entente Alps/Demande d'approbation d'honoraires additionnels

Me Frikia Belogbi
Fonds d'aide aux actions collectives
1, rue Notre-Dame Est, bureau 10.30
Montréal (Québec) H2Y 1B6
faac@justice.gouv.qc.ca
frikia.belogbi@justice.gouv.qc.ca
Téléphone : (514) 393-2087
Télécopieur : (514) 864-2998

PRENEZ AVIS que la présente demande sera présentée au Palais de justice de Québec selon une date, une heure, une salle et un mode à être déterminés par l'honorable Clément Samson, J.C.S.

Québec, le 4 juin 2021

Siskinds, Desmeules

SISKINDS DESMEULES AVOCATS

(Me Karim Diallo)
karim.diallo@siskinds.com
Avocats du demandeur

43, rue de Buade, bureau 320
Québec (Québec) G1R 4A2
Téléphone : 418-694-2009
Télécopieur : 418-694-0281
Notification : notification@siskinds.com

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE

NO : 200-06-000144-124

GAËTAN ROY

Demandeur

c.

DENSO CORPORATION & ALS.

Défenderesses

DEMANDE POUR OBTENIR L'APPROBATION
D'HONORAIRES ADDITIONNELS DES AVOCATS
DU DEMANDEUR SUIVANT L'ENTENTE ALPS

BB-6852

Me Karim Diallo

Casier 15

N/D : 67-112

SISKINDS DESMEULES | Avocats s.e.n.c.r.l.

43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2

TÉLÉPHONE 418-694-2009 (Sans frais 1-877-735-3542)

TÉLÉCOPIEUR 418-694-0281

NOTIFICATION notification@siskinds.com

SISKINDS.com/qc